



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE TARN

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 52 - AOUT 2012

SOMMAIRE

81 - Préfecture Tarn

DIRECTION DE LA COORDINATION, DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

Arrêté N °2012209-0002 - Arrêté portant modification de délégation de signature à M. André CROCHERIE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et

du logement Midi- Pyrénées en date du 27.07.2012

..... 1

Arrêté N °2012209-0003 - Arrêté portant modification de signature à Mme Catherine

d'Hervé, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Midi- Pyrénées en date du 27 juillet 2012

..... 3



PREFET DU TARN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION,
DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

**Arrêté portant modification de délégation de signature à M André CROCHERIE,
Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées**

La préfète du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat;
- Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement;
- Vu le décret du Président de la République du 7 juin 2012 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER en qualité de préfète du Tarn;
- Vu l'arrêté interministériel du 4 janvier 2010 portant nomination de M. André CROCHERIE en qualité de directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Midi-Pyrénées (DREAL);
- Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2012 portant délégation de signature à M. André CROCHERIE, directeur de la DREAL de Midi-Pyrénées;

Sur proposition du directeur de cabinet de la préfète du Tarn,

Arrête :

Article 1^{er} - L'article premier de l'arrêté préfectoral du 25 juin 2012 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

“ J – Ordonnancement secondaire :

Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après, délégation est donnée à M. André Crocherie, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi-Pyrénées, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat relevant du BOP 309 (Entretien des bâtiments de l'Etat), pour les opérations concernant l'UT DREAL du Tarn“.

Le reste sans changement.

Article 2 – La secrétaire générale de la préfecture du Tarn et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Midi-Pyrénées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn.

Fait à Albi, le 27 JUIL 2012



Josiane CHEVALIER



PREFET DU TARN

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE LA COORDINATION,
DES MOYENS ET DE LA LOGISTIQUE

**Arrêté portant modification de délégation de signature à Mme Catherine D'HERVE,
Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
de la région Midi-Pyrénées**

La préfète du Tarn,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,
Chevalier du Mérite Agricole,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi;

Vu le décret du Président de la République du 7 juin 2012 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER en qualité de préfète du Tarn;

Vu l'arrêté interministériel du 7 septembre 2011 portant nomination de Mme Catherine d'Hervé en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Midi-Pyrénées (DIRECCTE), à compter du 10 octobre 2011;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2012 portant délégation de signature à Mme Catherine d'Hervé, directeur de la DIRECCTE de Midi-Pyrénées;

Sur proposition du directeur de cabinet de la préfète du Tarn,

Arrête :

Article 1^{er} – L'arrêté préfectoral du 25 juin 2012 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

“Article 3 – Ajouter :

Mission : Gestion des finances publiques et des ressources humaines

Programme : Entretien des bâtiments de l'Etat.

N° de BOP : 309

Pour les opérations concernant l'UT DIRECCTE du Tarn.”

Le reste sans changement.

Article 2 - La secrétaire générale de la préfecture du Tarn et le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Midi-Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Tarn

Fait à Albi, le

27 JUIL 2012



Josiane CHEVALIER